

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 novembre 2019 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Procès-verbal du 7 octobre 2019
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
  - 5.1 Dépôt des états comparatifs
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Subventions, commandites et demandes
  - 7.1 Demande de commandites – Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska
  - 7.2 Demande d'aide financière de la Société d'Histoire et de généalogie des Quatre Lieux
  - 7.3 Demande d'aide financière de la Croix-Rouge
  - 7.4 Demande d'adhésion à la campagne provinciale de « L'Association pulmonaire du Québec »
  - 7.5 Demande de versement de la contribution 2020 – Clinique Médicale du Collège
  - 7.6 Demande de subvention indirecte – Les Étoiles de la Rive-Sud U16 AA
  - 7.7 Demande d'un citoyen afin de limiter les stationnements sur la rue Principale entre la Grande-Caroline et la Petite-Caroline
  - 7.8 Demande d'engagement – La Voix de l'Est
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
  - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-272 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux
  - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-273 modifiant le règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement
9. Administration et greffe
  - 9.1 Adoption du Plan de mesures d'urgence
  - 9.2 Contrat de déneigement des stationnements municipaux
  - 9.3 Programmation de travaux finale – Travaux réalisés – TECQ 2014-2018
  - 9.4 Dépôt de la programmation de travaux no. 1 - TECQ 2019-2023
  - 9.5 Dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU
  - 9.6 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
  - 9.7 Demande à la MRC de Rouville pour modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'y inclure une affectation agro-touristique
  - 9.8 Renouvellement de l'entente pour le contrôle animalier sur le territoire
  - 9.9 Horaire municipal – Temps des fêtes 2019-2020
  - 9.10 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2020
  - 9.11 Renouvellement de l'adhésion à la UMQ 2020
10. Incendie
  - 10.1 Primes de disponibilités 2019

11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance

## Procès-verbal

### Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2  
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
Monsieur Mario Côté, conseiller du district # 4  
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

19-11-3809

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3810

#### **Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3811

#### **Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 4 novembre 2019 pour un montant total de 212 330.58 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont/Saint-Césaire ;
- La liste des déboursés payés d'avance au 4 novembre 2019 au montant de 184 544.74 \$ ;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 septembre au 26 octobre 2019 au montant de 46 932.48 \$ ;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

#### **Dépôt des états comparatifs**

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs de la Municipalité de Rougemont conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

19-11-3812

#### **Demande de commandites – Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de commanditer le souper bénéfice de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska pour un montant de 100\$, en contrepartie, l'APEH s'engage à respecter le type de publicité associé au montant tel que décrit dans la demande de commandite.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3813

**Demande de don – Société d'histoire et généalogie des Quatre Lieux**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une demande de 3000\$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont participe au financement de la SHQL en imprimant dix (10) mois par année leur publication mensuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser un montant de 500.00\$ à titre de participation financière pour l'année 2020 et de confirmer à la SHQL que la municipalité continuera d'imprimer leur publication mensuelle.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3814

**Demande de don – Croix Rouge Canadienne**

CONSIDÉRANT QUE la Croix Rouge canadienne adresse au conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la Croix Rouge Canadienne porte secours à des gens dont la vie bascule sans crier gare et ce, à l'ensemble du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de verser un montant de 100\$ à la Croix Rouge Canadienne.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3815

**Demande d'adhésion à la campagne provinciale de L'Association pulmonaire du Québec « Villes et municipalités contre le radon »**

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon;

CONSIDÉRANT QUE le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE la directive canadienne sur le radon dans l'air intérieur est de 200 Bq/m<sup>3</sup> et qu'à l'atteinte de ce résultat, il est recommandé de prendre des actions pour réduire son exposition au radon au plus bas niveau possiblement atteignable;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ), Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux nous invitent à joindre la Campagne « Villes et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ) nous convie à faire part de notre engagement en intégrant le mouvement et en conscientisant nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'engager la municipalité dans la campagne « Villes et municipalités contre le radon » *par nos propres initiatives, sans obligation*, simplement en signant le formulaire de participation.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3816

**Demande de versement de la contribution 2020 – Clinique Médicale du Collège**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont s'est engagée par la résolution no. 18-06-3478 à verser 6\$ par résident pour les années 2020 à 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de confirmer la contribution 2020 à la Clinique du Collège, soit un montant de 17 334\$ à verser dès janvier 2020.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3817

**Demande de subvention indirecte – Les Étoiles de la Rive-Sud U16 AA**

CONSIDÉRANT QU' une joueuse Rougemontoise de l'équipe de balle rapide féminine « Les Étoiles de la Rive-Sud U16 AA » adresse au conseil une demande de subvention indirecte;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre à la joueuse de pratiquer gratuitement au gymnase du centre des loisirs Cousineau-Saumure, à raison d'une heure trente par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'offrir gratuitement le gymnase du centre des loisirs pour un maximum d'une heure trente par semaine en autant que les plages horaires choisies ne gênent pas les activités et cours ayant déjà lieu au gymnase du centre des loisirs.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3818

**Demande d'un citoyen afin de limiter les stationnements sur la rue Principale entre la Grande-Caroline et la Petite-Caroline**

CONSIDÉRANT QU' un citoyen de Rougemont adresse au conseil municipal une demande afin de restreindre le stationnement sur la rue Principale entre la Grande-Caroline et la Petite-Caroline;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible à la problématique;

CONSIDÉRANT QUE parmi les solutions proposées, celle d'interdire le stationnement sur un côté de la rue Principale, soit du côté des numéros civiques pairs, semble la meilleure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'enclencher la modification du règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement sur un côté de la rue Principale.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3819

**Demande d'engagement – La Voix de l'Est**

CONSIDÉRANT QUE « La Voix de l'Est » est un journal local distribué sur le territoire de la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Capitales Médias, dont « La Voix de l'Est » fait partie a dû se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité le 19 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les employés et cadres de « La Voix de l'Est » et d'autres journaux locaux ont indiqué leur intention de reprendre le groupe de presse sous forme de coopérative et que, dans cette optique, demande à la

Municipalité de Rougemont de s'engager à maintenir des investissements publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont considère que les journaux locaux sont nécessaires au rayonnement des régions et surtout à l'information des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de confirmer à « La Voix de l'Est » son engagement pour les deux prochaines années, à raison des mêmes investissements que ceux réalisés en 2019 et de mandater la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont la lettre d'engagement au soutien du quotidien « La Voix de l'Est ».

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3820

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-272 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux**

Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2019-272 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2019-272 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

19-11-3821

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-273 modifiant le règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement**

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2019-273 modifiant le règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2019-273 et en fait la présentation. Des copies du projet de règlement a été rendue disponible dans la salle.

19-11-3822

**Adoption du Plan de sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) a édicté, le 20 avril 2018, le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE dès l'entrée en vigueur du règlement, le 9 novembre 2019, l'ensemble des municipalités locales visées devront être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont possédait déjà un Plan de mesures d'urgence mais que celui-ci devait être mis à jour afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires du MSP;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise à jour, le Plan de mesures d'urgence est devenu le Plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE certains investissements sont à prévoir afin de répondre entièrement aux dispositions réglementaires du MSP, à savoir l'achat d'une génératrice afin de rendre autonome le centre de coordination en cas de sinistre (hôtel de ville) ainsi que l'installation de douches pour le centre d'hébergement (Centre des loisirs Cousineau-Saumure);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont s'engage à prévoir ces investissements au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le Plan de sécurité civile tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3823

**Renouvellement du contrat de déneigement des stationnements municipaux**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adjudication du contrat de déneigement des stationnements municipaux (résolution no. 18-10-3549) à l'entreprise « Les Serres de la Presqu'île », la municipalité pouvait se prévaloir des années d'option indiquées au bordereau de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise « Les Serres de la Presqu'île »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de renouveler le contrat de déneigement des stationnements municipaux pour la saison 2019-2020 de « Les Serres de la Presqu'île » pour un montant total de 10 385.12\$ avec taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3824

**Programmation de travaux finale – Travaux réalisés – TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3825

**Dépôt de la programmation de travaux no. 1 - TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3826

**Dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3827

**Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu que :

- le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- le conseil de la Municipalité de Rougemont autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- Madame Kathia Joseph, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3828

**Demande à la MRC de Rouville pour modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'y inclure une affectation agro-touristique**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Rougemont compte de nombreuses entreprises agrotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole, dans de récentes décisions, considère que les activités complémentaires à l'agrotourisme sont à proscrire en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rouville ne comprend pas d'affectation agrotouristique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont considère qu'il est grand temps de se pencher sur ces activités et d'inclure à même le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rouville, une affectation spécifiquement agrotouristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de demander à la MRC de Rouville d'enclencher les démarches afin de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin d'y inclure une affectation agrotouristique.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3829

**Renouvellement de l'entente pour le contrôle animalier sur le territoire**

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le contrôle animalier avec la Fondation Caramel arrive à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Caramel a proposé à la municipalité le renouvellement de l'entente pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vit présentement une problématique de chats errants et que la Fondation Caramel propose à la municipalité de l'aider à contrer cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, lors de la présente séance, donné un avis de motion afin de modifier son règlement concernant les animaux;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de renouveler l'entente avec la Fondation Caramel pour les trois prochaines années au montant de 2.25\$ / habitant pour 2020 et 1.75\$ / habitant pour les deux années subséquentes.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3830

**Horaire municipal – Temps des fêtes 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE le « Cahier des Normes Administratives de la Municipalité de Rougemont » prévoit que les jours suivants sont des congés chômés et payés :

- Veille de Noël (24 décembre);
- Jour de Noël (25 décembre);
- Lendemain de Noël (26 décembre);
- Veille du jour de l'an (31 décembre);
- Jour de l'an (1<sup>er</sup> janvier);
- Lendemain du jour de l'an (2 janvier);

CONSIDÉRANT QUE les jours de travail pour la période de congés ne sont que d'une journée et demi par semaine;

CONSIDÉRANT QUE une demande a été adressée au conseil par les employés municipaux afin que le congé des fêtes de la municipalité soit identique à celui du calendrier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de fermer les bureaux de l'hôtel de ville du 20 décembre 2019 midi au 3 janvier 2020 inclusivement, le retour au bureau aura lieu le lundi 6 janvier 2020. Toutefois le lundi 23 décembre 2019 et vendredi le 3 janvier 2020 seront des jours non-rémunérés, les employés sont libres de prendre des journées de vacances afin de combler ces heures. Le service de boîte vocale d'urgence sera en fonction durant toute la période des fêtes.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3831

**Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec oblige les conseils municipaux à adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le calendrier suivant en spécifiant que les séances se tiennent à 20h à la salle de délibérations du conseil municipal au 61, chemin de Marieville (Hôtel de ville);

JANVIER	LUNDI 6 JANVIER
FÉVRIER	LUNDI 3 FÉVRIER
MARS	LUNDI 2 MARS
AVRIL	LUNDI 6 AVRIL
MAI	LUNDI 4 MAI
JUIN	LUNDI 1 <sup>er</sup> JUIN
JUILLET	<b>LUNDI 6 JUILLET</b>
AOÛT	<b>LUNDI 10 AOÛT *</b>
SEPTEMBRE	<b>MARDI 8 SEPTEMBRE**</b>
OCTOBRE	LUNDI 5 OCTOBRE
NOVEMBRE	LUNDI 2 NOVEMBRE
DÉCEMBRE	LUNDI 7 DÉCEMBRE

\* Déplacé en raison des vacances estivales

\*\*\* Déplacé **au mardi** en raison du congé férié du 7 septembre (Fête du travail)

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3832

**Renouvellement de l'adhésion à la UMQ 2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'UMQ depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU' être membre de cette association permet à la municipalité d'obtenir des prix compétitifs relativement à l'achat de sel de déglacage, de pneus et d'assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2020 au montant de 1792.10\$ incluant les taxes.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3833

**Primes de disponibilités 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser les primes de disponibilités 2018 aux pompiers à temps partiel de Rougemont pour un montant total de 6000\$, tel que prévu au budget 2019.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-11-3834

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2019

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire